

calendrier de la VAE 2021-2022 pour le diplôme d'État de professeur·e de musique

L'isdaT organise la prochaine session de VAE pour l'obtention du diplôme d'État de professeur de musique entre le 8 octobre 2021 et le 10 décembre 2022.

étapes	dates / périodes
Réunion d'information sur la session VAE	7 octobre 2021 à 11h Inscription obligatoire auprès de Naïg Ménesguen avant le 4 octobre 2021 Possibilité d'y assister en visio-conférence
Ouverture de la pré-inscription en ligne sur www.isdat.fr	8 octobre 2021
Dépôt du livret de recevabilité (avec pièces justificatives + règlement par virement)	entre le 8 octobre 2021 et le 5 novembre 2021, par voie électronique exclusivement à l'adresse naig.menesguen@isdat.fr Le résultat de la recevabilité du dossier est notifié par courrier recommandé avec AR, dans un délai de 2 mois après le dépôt du dossier
Date limite de réception du règlement des frais de VAE (paiement ou prise en charge par un tiers)	3 mars 2022 Toute demande de tarif réduit sera à adresser à Madame Naïg Ménesguen avant le 18 février 2022, sur présentation des justificatifs requis
Période de rédaction du livret 2 et de l'accompagnement méthodologique selon la formule choisie par les candidat·es	Accompagnement du 21 mars 2022 au 9 décembre 2022 maximum Atelier méthodologique collectif obligatoire en début d'accompagnement le lundi 21 mars 2022 de 10h à 13h à l'isdaT
Rendu du livret 2 en 4 exemplaires + 1 exemplaire numérique	Avant le 12 septembre 2022 à 12h en main propre ou envoi avant minuit cachet de la poste faisant foi
Entretien avec le jury	Entre le 3 novembre 2022 et le 10 décembre 2022 Les résultats de l'évaluation du jury de VAE sont notifiés par courrier recommandé avec AR, dans un délai de 2 mois après l'entretien